



MAIRIE DE
VINASSAN
9 RUE JEAN JAURÈS
11110 VINASSAN
vinassan.fr

BULLETIN COVID-19 | N°4

Vivre avec le virus

28 SEPTEMBRE 2020



À L'ÉCOLE DE L'OLIVETTE

Les murs des deux écoles raisonnent à nouveau des rires et des jeux de tous les enfants !

Le protocole sanitaire a été allégé par rapport à celui de la reprise des mois de mai et juin pour le temps scolaire et périscolaire. Et contrairement à cette période la cantine peut-être assurée dans les meilleures conditions possibles.

À L'ÉCOLE :

- *Le port du masque n'est obligatoire que pour tous les adultes présents dans la classe (enseignants(es) et AESH).*
- *Une attention particulière est apportée au lavage des mains à divers moments de la journée.*
- *Dans la cour de récréation, l'accès aux espaces et aux jeux collectifs est autorisé.*
- *La mise à disposition d'objets ou de jeux au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permise.*



AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Les établissements ont organisé la rentrée en s'appuyant sur un protocole sanitaire semblable et ont établi des règles similaires.

La seule différence est dans le fait que le masque est obligatoire pour tous les enfants à partir de la 6^e dans tous les espaces clos ainsi que dans la cour de récréation.

Il est à noter que le Conseil Départemental de l'Aude pour les collégiens et la Région Occitanie pour les lycéens vont doter chaque élève de deux masques lavables.

Le CCAS et les seniors

Le CCAS de Vinassan se mobilise à nouveau afin de venir en soutien aux personnes vulnérables. **Les membres du CCAS contacteront** dans les prochains jours **par téléphone les seniors**, afin de **recenser leurs besoins** et afin que la mairie ait une attention particulière pour les personnes qui le demandent, si nécessaire. Le service social de la commune vous accueille aux heures d'ouverture de la mairie.



LES ASSOCIATIONS EN TEMPS DE COVID

Les associations de la commune, dans la mesure du respect des gestes barrières continuent à proposer aux vinassanais leurs activités : activités sportives, manuelles, culturelles.

Dans cette période où les liens sont distanciés, les associations restent un lieu d'échange et de convivialité.



Garderie Cantine

Avec la rentrée scolaire, la garderie cantine accueille à nouveau les enfants dans le respect des règles sanitaires. Ainsi, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de la garderie.

Concernant la cantine, deux espaces sont dédiés au restaurant scolaire afin de rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves. Durant le temps du repas, les enfants sont installés en quinconce toujours à la même table. La commune met tout en œuvre afin d'assurer la sécurité sanitaire des élèves.

Location des salles

Les salles municipales vont être à nouveau rouvertes aux associations dans le strict respect des prescriptions COVID.

Outre le règlement en vigueur, la mise en œuvre des prescriptions repose sur la totale responsabilité de l'utilisateur de la salle municipale. Un protocole sera remis à l'utilisateur, celui-ci devant s'engager à le respecter.

Notre département vient de passer en **zone rouge**. La préfète de l'Aude appelle à nouveau l'ensemble des Audoises et des Audois à respecter strictement l'ensemble des gestes barrière, dont le port du masque dans les lieux où il est obligatoire :



- Les établissements recevant du public
- Les transports publics et scolaires
- Les rassemblements de plus de 10 personnes dans les lieux ouverts au public, notamment les abords des écoles, collège et lycée aux heures d'entrée et de sortie, les marchés, brocantes et autres vide-greniers

Le virus est toujours là.

LES GESTES BARRIÈRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Éviter de se toucher le visage



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire

DÉPISTAGE COVID

Je peux bénéficier d'un dépistage sans prescription médicale (TEST PCR), sans même présenter de symptômes. Il est intégralement pris en charge par l'assurance maladie.



• LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE MEDILAB 66 NARBONNE VALLIERE

16 QUAI VALLIERE - 11100 NARBONNE
04 68 32 65 17

Modalités de prélèvement :

- Sur place
- Sur rendez-vous uniquement

• CENTRE HOSPITALIER NARBONNE HOTEL DIEU

BD DOCTEUR LACROIX - 11108 NARBONNE CEDEX
04 68 42 60 00

Modalités de prélèvement :

- Sur place

• LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE CBL

12 AVENUE P. ET M. CURIE - 11100 NARBONNE

04 68 90 29 89

Modalités de prélèvement :

- Drive sur le parking
- Sur place
- En EHPAD / En étab. santé
- A domicile
- Sur rendez-vous uniquement

• LBM MEDILAB 66 NARBONNE

10 R BOUCICAUT - 11100 NARBONNE
04 30 52 00 52

Modalités de prélèvement :

- Drive sur le parking
- Sur place
- Sur rendez-vous uniquement

• LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE BIO D'OC

28 R DES ROMAINS - 11200 LEZIGNAN CORBIERES
04 68 27 00 93

Modalités de prélèvement :

- Sur place

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Infos sur le Coronavirus COVID-19

24h/24 et 7j/7

0800 130 00

Numéro vert